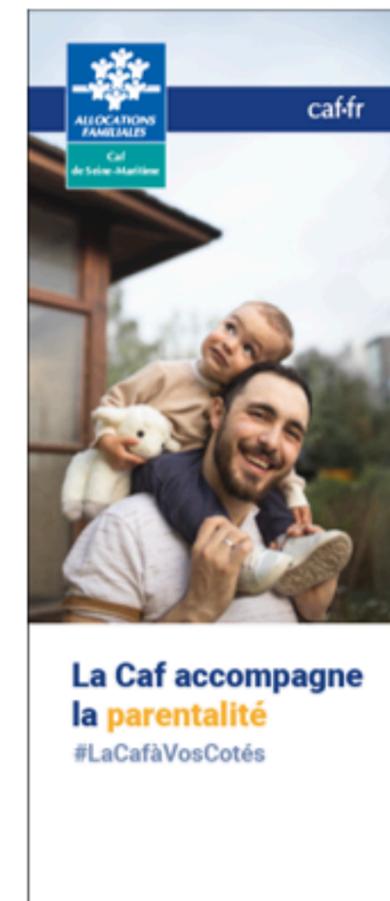
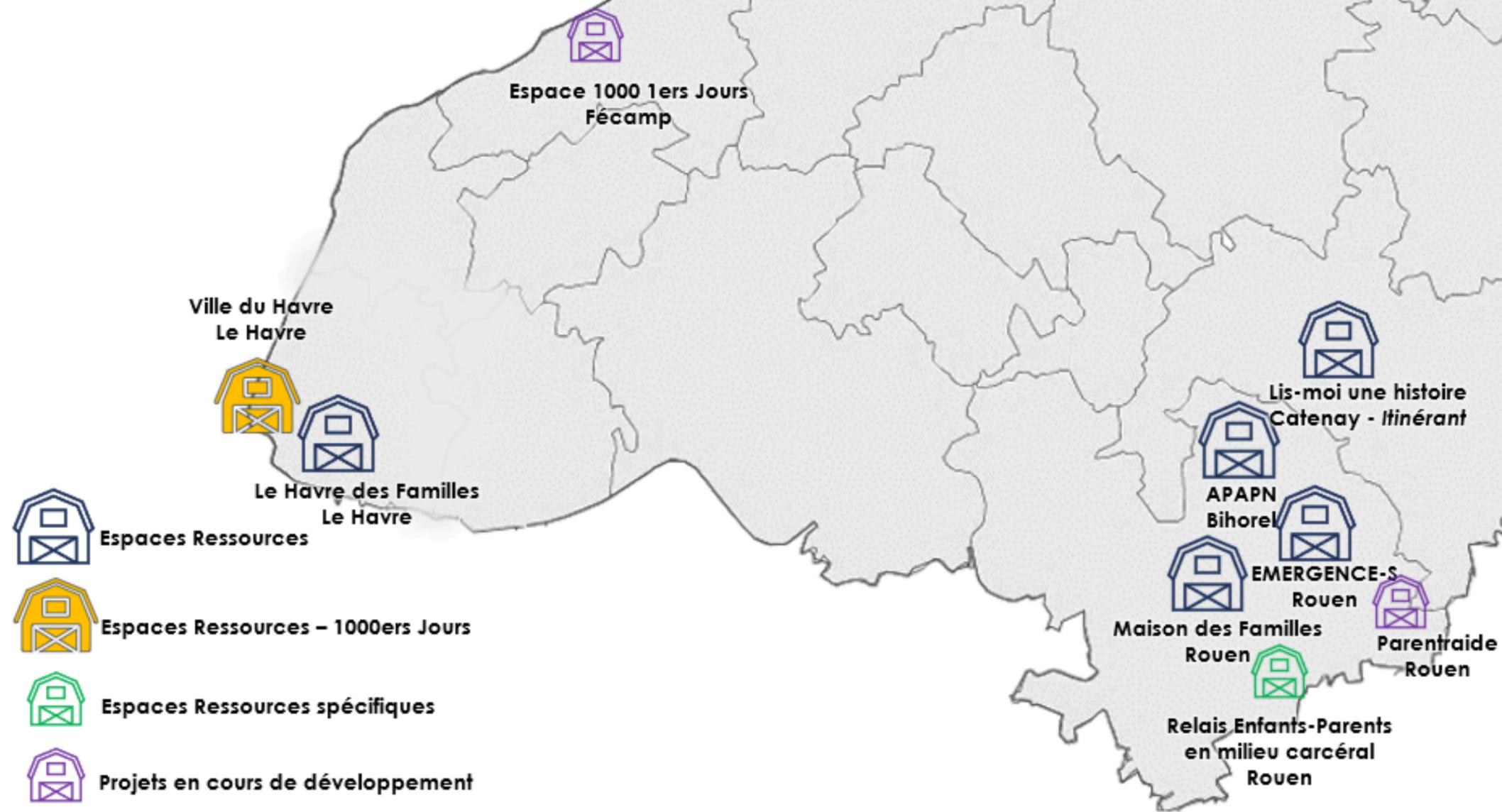


# Lieux ressources parentalité

**Fonds National parentalité**  
**Axe 3 : volet 1 “poursuite de la**  
**couverture territoriale lieux ressources “**  
**volet 2 “Relais enfants parents**  
**REP(milieu carcéral)”**



# Espaces Ressources Parentalité Projets et développements



# 1. CONTEXTE

CNAF: COG 2023 - 2027

SDSF 76 : 2023 -2026

CAF de Seine Maritime :  
7 lieux créés et x projets

# 3. PORTEURS DE PROJET

- Associations
- Collectivités territoriales
- Gestionnaires de centre sociaux et d'espaces de vie sociale

# 2. DÉFINITION

Espaces d'accueil, d'information, d'animation et de coordination des actions de soutien à la parentalité à l'échelle d'un territoire.

# 4. PRÉ REQUIS

- Etre identifié comme un lieu dédié au soutien à la parentalité
- Disposé d'accueillants formés à l'écoute et à l'accueil des parents
- S'inscrire dans un partenariat large
- Répondre aux principes énoncés dans la charte nationale de soutien à la parentalité et la charte de la laïcité

# LIEUX

# RESSOURCES PARENTALITE

# 5. MISSIONS

- Les missions socles :
- L'information
  - L'accueil inconditionnel
  - L'appui aux collectifs de parents
  - La proposition de services dédiés à la parentalité
- Les missions liés à l'espace 1000 premiers jours

# 6. MISSIONS COMPLEMENTAIRES

- Etre un lieu de rencontre entre professionnels
- Contribuer à la diffusion d'information entre acteurs
- Contribuer à la démarche d'analyse de besoin et de diagnostic
- Apporter un appui méthodologique

## 7. LE PUBLIC

Parents ou futurs parents  
Professionnels du territoire

## 10. AMPLITUDE D'OUVERTURE

2,5 jours par semaine minimum  
pouvant s'organiser en demi-  
journées

## 8. TERRITOIRES D'IMPLANTATION

- En réponse aux besoins identifiés sur un territoire et en cohérence avec la politique de soutien à la parentalité.
- Dans les orientations de développement de la CTG de l'EPCI concerné
- Territoires ciblés dans le cadre du SDSF

## 11. PROFESSIONNELS RÉFÉRENTS

- Intervenants formés à l'écoute et à l'accueil des parents
- Des compétences attendues en matière de conduite de projet, de démarche d'évaluation et d'animation participative
- Analyse de la pratique (8h/AN)  
A minima 0.5 ETP

## 9. LOCAUX

Etre identifié facilement par les parents  
Disposer d'espaces spécifiques  
garantissant la confidentialité des  
échanges individuels, d'espaces d'accueil  
et d'activités conviviaux

## 12. LE PARTENARIAT

Partenariat avec les acteurs locaux  
du soutien à la parentalité  
Inscription dans le maillage territorial avec les  
autres dispositifs de soutien à la  
parentalité existants

# LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ AXE 3

Les Maison des 1000ers jours  
sont des lieux ressources  
parentalité

## DÉFINITION

Un relais enfants-parents (REP) est une structure visant à maintenir et renforcer la relation entre un enfant et son parent incarcéré.

## OBJECTIFS

Soutenir la parentalité malgré l'incarcération.

- Limiter l'impact de l'incarcération sur les enfants, parents et proches.
- Maintenir et rétablir le lien entre l'enfant et le parent incarcéré.
- Préparer la sortie du parent incarcéré pour prévenir les difficultés relationnelles.
- Apaiser les conflits et renforcer les liens familiaux.

## PRINCIPES D'INTERVENTION

Les REP offrent divers services aux familles concernées par la détention :

- Transport et accompagnement des enfants au parloir.
- Animation d'espaces enfants pour des visites moins anxiogènes.
- Ateliers de création et groupes de parole pour les parents détenus.
- Hébergement pour les familles éloignées du lieu d'incarcération.



## PARTENARIATS

Les REP collaborent avec des espaces de rencontre et de médiation familiale pour pérenniser les liens parents-enfants après la sortie du parent incarcéré.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'enfants accompagnés au parloir.
- Nombre d'entretiens réalisés avec les parents.
- Nombre de collectifs parents/enfants et de collectifs de parents.
- Durée et modalités de suivi.

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Accompagnement de l'enfant au parloir ou en unité de vie familiale.
- Organisation de rencontres collectives enfants-parents.
- Entretiens individuels avec les parents.
- Accompagnement des mères avec bébé en prison (jusqu'à 18 mois).
- Organisation de temps festifs.



# LIEUX RESSOURCES PARENTALITE

LE BUDGET

## Fonctionnement

**Fonds National Parentalité Axe 3 volet 1, volet 2, Montant du financement : 60% des coûts de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf : 40 390 €/an soit un financement annuel de 24 234 € maximum.**

**Des Co-financements sont attendus**

**Des financements complémentaires sont possibles sur projets spécifiques issu d'un diagnostic (Actions parentalité, répit...)**

**La structure peut porter d'autres services donnant droit à des prestations de service de la Caf (LAEP, CLAS...). Dans ce cas les comptabilité devront être distinctes**

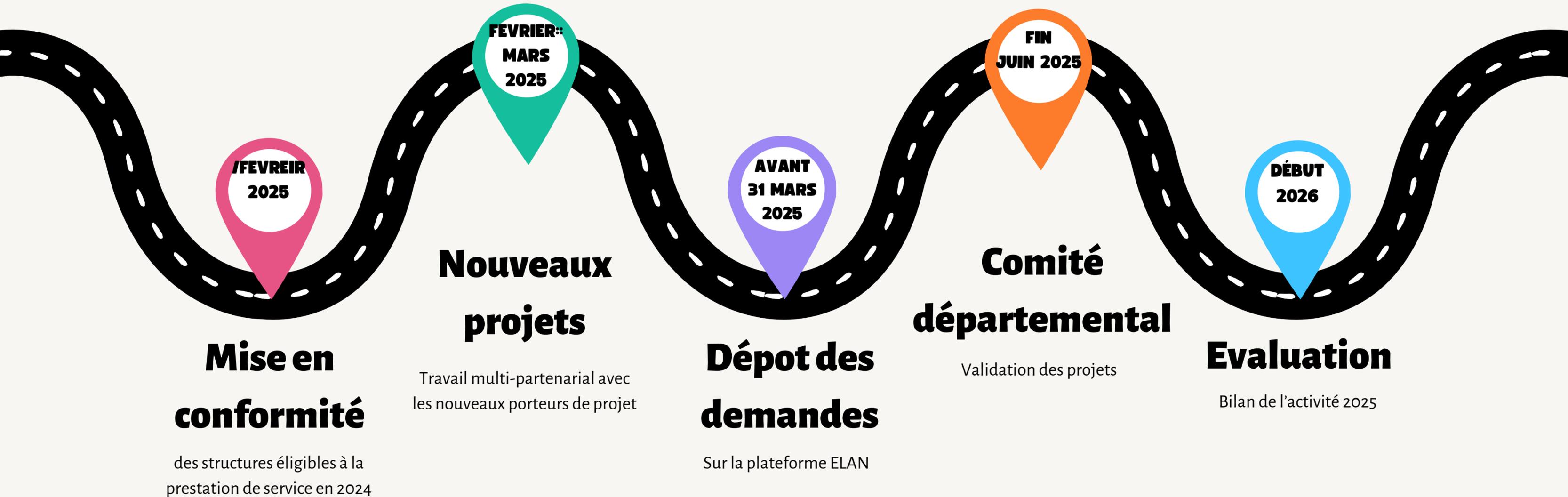
## Investissement

**Des aides à l'investissement sont envisageables (travaux, aménagement, équipement) dans la limite de 80% des coût subventionnables**





# CALENDRIER



**Liens :**

**vers [caf.fr](https://www.caf.fr) pour le guide méthodologie, circulaire, charte parentalité, lien plateforme ELAN :  
<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-seine-maritime/partenaires-locaux/parentalite>**

**Information globale sur le Caf.fr : toutes les demandes de subventions autres.  
informations complémentaires sur [monenfant.fr](https://www.monenfant.fr)**